

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit septembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Agnès CAREL, Maire.

Présents : Mmes Agnès CAREL, Valérie MOUQUET, Laure DUHAMEL MM. Christian HEROUARD, David TIERFOIN, René PREUD'HOMME, Christian GRANCHER, Mmes Aurélie BERTOIS (à partir du point n°4), Chantal DEPERROIS, Bénédicte HANIN, M Damien LE LAY, Mmes Maryline LEROUX, Denise PAILLETTE, M Hervé TRANCHAND

Absents représentés : M. Jean- Luc DELAHOULIERE donnant pouvoir à Mr Christian GRANCHER
M. Edouard LEROUX donnant pouvoir à Mr Hervé TRANCHAND
Mme Anne-Sophie LOISEAU COQUELIN donnant pouvoir à Mme Maryline LEROUX

Absents : M. Sylvain DELAVOYE
M. Pascal HAUCHARD

~ ORDRE DU JOUR ~

1/ SECRETAIRE DE SEANCE ~ DESIGNATION

Madame CAREL, Maire, propose de procéder à la désignation de l'un des membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur Christian GRANCHER présente sa candidature et après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal désignent Monsieur Christian GRANCHER secrétaire de séance.

2/ PROCES-VERBAL DE SEANCE ~ ADOPTION

Madame CAREL, Maire, propose l'adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 1^{er} juillet 2025.

Aucune remarque n'est formulée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident d'adopter le procès-verbal du 1^{er} juillet 2025. Le registre est signé par tous les membres présents.

3/ TARIFS DES MANIFESTATIONS COMMUNALES

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de voter les tarifs pour les diverses manifestations communales.

Octobre Rose :

Crêpe au sucre :	1 €
Crêpe pâte à tartiner :	2 €
Marche adulte :	5 €
Marche enfant (~ 14 ans) :	2 €
Pochette surprise :	2 €
Ticket de tombola :	1 €
Maquillage enfant :	2 €

Marché des créateurs :

2 tables : 10 €

Téléthon :

Ticket de tombola : 1 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal acceptent ces propositions.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une soirée sur le thème des années 80 pour le téléthon est en cours de réflexion, la commission devrait se réunir afin de finaliser ce projet.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal sur le souhait de l'association « Les ateliers d'Abbetot » d'arrêter l'exposition de peinture. De ce fait, Madame CAREL a contacté l'association « H... à vos pinceaux » et une nouvelle exposition peinture aura lieu les 29 et 30 novembre.

4/ TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES HAUTS DE FALAISE – ASSOCIATIONS EXTERIEURES

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les tarifs de location de la salle polyvalente pour les associations extérieures à la commune.

Madame le Maire propose un tarif sur la base de 32 à 33 semaines d'occupation sur une année scolaire.

Madame le Maire propose un tarif de 200 € pour l'année scolaire 2025/2026.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal acceptent cette proposition.

5/ MISE A DISPOSITION DE LA SALLE LES HAUTS DE FALAISE – ASSOCIATIONS EXTERIEURES - CONVENTION

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de mettre en place une convention de mise à disposition de la salle « Les Hauts de Falaise » pour les associations extérieures à la commune.

Cette convention contiendra les conditions de mise à disposition, le tarif et les obligations de l'association ainsi que de la commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal acceptent cette proposition et autorisent Madame le Maire à signer la convention.

6/ OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC – CONVENTION

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de mettre en place une convention d'occupation temporaire du domaine public pour les commerçants ambulants.

Cette convention contiendra les conditions, le lieu, le tarif (1€ symbolique) et les obligations de chacun.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal acceptent cette proposition et autorisent Madame le Maire à signer la convention.

7/ DECISION MODIFICATIVE N°1

Madame CAREL explique au Conseil Municipal qu'après étude du budget, il n'y a pas de décision modificative à prendre.

Madame CAREL fait part des différents virements de crédits pris.

8/ AIDE A LA PRATIQUE SPORTIVE

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de reporter l'aide à la pratique sportive.

Madame le Maire rappelle que cette aide financière à hauteur de 20 € est destinée à tous les jeunes Cauvillais de 3 à 18 ans (au 31 décembre 2025) pour la pratique de toutes activités sportives, sur la base d'une participation par jeune et par saison.

Pour cela, il faut pratiquer un sport appartenant à une fédération et être licencié d'un club sportif affilié à une fédération reconnue par le ministère des sports.

Madame le Maire propose de reconduire cette décision et indique que les inscriptions seront ouvertes du 1er octobre au 10 décembre 2025.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal acceptent cette proposition de renouvellement. Les dépenses correspondantes seront imputées sur l'article 65888 du budget primitif 2025.

9/ DEMANDE DE SUBVENTION – SANITAIRES PUBLIC

Madame CAREL explique au Conseil Municipal qu'il nous avait été demandé de prendre une nouvelle délibération mais qu'entre-temps, notre dossier de demande de subvention auprès de l'ETAT a été statué complet et passera à la prochaine commission.

Il n'est donc pas nécessaire de reprendre une nouvelle délibération.

10/ CREATION POSTE – ADJOINT TECHNIQUE

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Madame le Maire expose qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent en raison des missions suivantes : entretien des bâtiments communaux et des espaces verts

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, elle propose au Conseil Municipal de créer, à compter du 1^{er} novembre 2025, un emploi permanent d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet.

Madame le Maire demande que le Conseil Municipal l'autorise à recruter un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire conformément aux conditions fixées à l'article L. 332-8 1^o, 2^o, 3^o, 4^o, 5^o ou 6^o ou à l'article L. 332-14 du code général de la fonction publique.

Le Conseil Municipal décide :

- De créer un emploi permanent sur le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet, à compter du 1^{er} novembre 2025.
- D'autoriser le recrutement sur un emploi permanent d'un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire.
- La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 article 6413 du budget primitif 2025.

QUESTIONS DIVERSES

- Remerciements : Madame CAREL fait part des remerciements de Mr Jean-Louis LEROUX suite aux condoléances adressées
- Madame CAREL rappelle les dates des prochains évènements et demande de l'aide pour la préparation :
 - Octobre Rose : 4 octobre : rendez-vous à 8h30 pour préparation (gonflage des ballons, montage des tonnelles, mise en place)
 - Jardins fleuris : 23 octobre : rendez-vous dans l'après-midi pour préparer les toasts + salle
 - Marché des créateurs : 2 novembre
 - Exposition peinture : 29 et 30 novembre
 - Téléthon : 6 et 7 décembre
- Famille HOULLIER : l'ensemble du Conseil Municipal adresse ces vœux de bon rétablissement à Denis et Marie HOULLIER
- Madame CAREL fait part au Conseil Municipal que depuis la rentrée scolaire, les goûters de la garderie ont été changés et il est proposé aujourd'hui des goûters à base de fruits frais, de laitage et de pains spéciaux. Ce nouveau goûter est très apprécié des enfants.
- Madame CAREL fait part de la remise en route des diverses commissions et notamment de la commission travaux, voirie, gestion des réseaux, espaces verts, cimetière, bâtiments et sécurité qui a eu lieu le 15 septembre dernier. Un compte-rendu est remis à l'ensemble des Conseillers Municipaux.
- Madame CAREL revient sur le projet de l'Eglise de Buglise et fait part au Conseil Municipal que suite aux derniers chiffres, il a été proposé de phaser le projet afin de permettre de sauvegarder le bâtiment et d'aménager les abords et ainsi proposer des évènements uniquement culturels.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

Le Maire,

The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Cauville-sur-Mer. The stamp contains the text "MAIRIE DE CAUVILLE SUR MER" around the top and "76930" at the bottom. In the center is a small emblem. A black ink signature is written over the stamp.